

COMMUNE DE SAINT LAURENT DU PAPE

~~~~~

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2018.**

L'An deux mil dix-huit, le quatorze du mois de Décembre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Laurent du Pape dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Jean-Louis CIVAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Décembre 2018.

Présents : J.L. CIVAT Maire, M. GUIRAUD, J. DORTEL, C. REYNAUD Adjoints.

J. BRUN, M. GOUNON, C. LADREYT, Y. GALLIOU, J.L. HERITIER, R. MAIRE, N. PASCAL, C. ROUSSILHON.

Absents excusés : N. BERNARD, C. BOIS donne pouvoir à M. GOUNON, A.M. CHELLES donne pouvoir à N. PASCAL, S. DALLARD, C. LAFFONT, E. MANDON, C. SERNA.

Secrétaire de séance : Noëlle PASCAL.

Après lecture faite par le Maire le compte-rendu de la séance du 8-11-2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Marc GUIRAUD, premier adjoint adresse en son nom et celui de l'Équipe Municipale ses sincères condoléances à Monsieur et Madame Jean-Louis CIVAT suite au décès de la sœur de Madame CIVAT et belle-sœur de Monsieur CIVAT.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN -Immeubles BICKEL - BOURGEOIS/BOISSET - ISSARTIAL - SPAGNOLETTI.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme concernant la vente par les Consorts :

- BICKEL de la parcelle cadastrée E 765
- ISSARTIAL de la parcelle cadastrée D 1459
- BOURGEOIS/BOISSET de la parcelle cadastrée D 876
- SPAGNOLETTI de la parcelle cadastrée C 761

Après débat Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur ces immeubles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur ces immeubles et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces découlant de la présente décision.

### **TREMPLIN - BRIGADES D'INSERTION CHANTIERS : Programmation 2019.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la possibilité d'intervention comme les années précédentes, par l'intermédiaire de l'Association Tremplin Insertion Chantiers, des Brigades d'insertion sur la Commune en 2019 pour la réalisation de travaux d'intérêt communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte de s'inscrire pour huit semaines en 2019 auprès de l'association Tremplin Insertion Chantiers et charge Monsieur le Maire de définir le calendrier d'intervention en relation avec l'association.

### **SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET ET CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A TEMPS COMPLET.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'installation de l'agence postale dans les locaux de la Mairie à compter du 14 Janvier 2019 il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de l'emploi d'un adjoint

administratif en passant de 26h à 35h l'augmentation étant affectée à ce nouveau service. Cette modification nécessite la suppression du poste actuellement pourvu par cet agent et de créer un emploi à temps complet à compter du 14-1-2019.

Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire.

### **Protection sociale complémentaire : Mandat au Centre de Gestion pour la procédure de passation d'une convention de participation au titre du risque Prévoyance - Garantie maintien de salaire.**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que la convention de participation relative à la protection sociale pour le risque « prévoyance » – garantie maintien de salaire - arrivera à son terme le 31 décembre 2019.

Le Centre de Gestion propose de lancer une consultation en vue de conclure une nouvelle convention de participation pour ce risque à effet au 1er janvier 2020 pour le compte des collectivités qui le demandent.

Cette mutualisation devrait permettre d'obtenir des conditions tarifaires attractives.

A l'issue de cette consultation, la collectivité conservera bien entendu la possibilité de signer ou de ne pas signer la convention de participation proposée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation au titre du risque « prévoyance » que va engager le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche et prend acte qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés ; la collectivité aura la faculté de signer ou de ne pas signer ladite convention.

### **ACQUISITION FONCIERE.**

Monsieur le Maire informe de la possibilité d'acquérir une partie du terrain du lot n°2 situé dans le lotissement l'Angélique et contiguë à la propriété communale où sont installés les services techniques communaux au bas du quartier Bégouyer.

Ce terrain permettrait de créer un accès supplémentaire aux locaux ainsi que des espaces de stationnement pour le personnel ou de stockage de matériaux.

La surface pourrait être de 300 m<sup>2</sup> pour un coût avoisinant 35000 €. Une rencontre doit avoir lieu avec le vendeur et le futur acquéreur de l'autre partie du lot 2 ; l'ensemble du lot 2 ayant une superficie totale d'environ 600 m<sup>2</sup>, afin de définir les modalités d'acquisitions de ce tènement.

Le Conseil Municipal par huit voix pour, cinq abstentions dont deux pouvoirs et une voix contre décide d'acquérir la partie de parcelle dans les conditions proposées par Monsieur le Maire.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### Agence Postale :

Monsieur le Maire informe de l'ouverture le 14 janvier 2019 de l'agence postale communale installée au rez de chaussée de la Mairie.

Il propose de valider les horaires suivants d'ouverture au public :

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de 9h à 11h30 et le Jeudi de 16h à 18h30.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les horaires proposés.

Les services de la Poste ont commencé à livrer le mobilier de la future agence et à effectuer les premières connexions téléphoniques.

Jacques DORTEL, deuxième adjoint, demande la possibilité de réserver du stationnement pour la clientèle de La Poste sur la place de la Mairie.

#### Associations Syndicales Autorisées (ASA) :

Monsieur le Maire informe que les ASA Canal Terra à Laga, des Dignes du Gua et Hauteville-Les Plantas ont été dissoutes par arrêté préfectoral du 29 Novembre 2018.

La trésorerie d'un montant de 1311.42 € dont dispose l'ASA Canal Terra à Laga sera reversée à la Commune afin de solder une dette dont ne s'était pas acquittée l'association.

Les biens de l'association sont transférés à la succession de Mme Andrée LEBLANC propriétaire du canal.

L'actif et la trésorerie des ASA des Dignes du Gua et d'Hauteville-Les Plantas sont transférés à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, compétente dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI).

#### Service de Santé :

Monsieur le Maire informe que la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a voté une motion de soutien pour le Centre Hospitalier des Vals d'Ardèche en difficulté financière et placé sous tutelle jusqu'au 2-4-2019.

Cette motion précise " *Les élus communautaires prennent acte des difficultés que rencontre l'hôpital. Ils souhaitent affirmer leur attachement à la pérennisation de l'ensemble des moyens et de la totalité des services déployés par le Centre Hospitalier.*

*Le Centre Hospitalier des Vals d'Ardèche est indispensable en matière de santé pour l'ensemble des habitants des 42 Communes de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, et aussi en matière d'aménagement territorial. C'est pourquoi il est impératif que son activité médicale perdure dans toutes ses composantes et notamment sa maternité."*

#### Immeuble menaçant ruine :

Monsieur le Maire informe qu'une maison d'habitation en mauvais état située sur la Commune pourrait faire l'objet d'une procédure de péril. L'un des voisins a engagé une procédure auprès du Tribunal Civil suite à des fissures apparaissant dans son habitation.

Suite à plusieurs rencontres avec le propriétaire de la maison menaçant ruine et à la visite des lieux effectuée par les élus, Monsieur le Maire va solliciter le Tribunal Administratif pour désigner un expert dont l'avis permettra d'engager ou pas la procédure de péril.

#### Bâtiments communaux :

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de la réalisation du diagnostic amiante et plomb des bâtiments communaux situés Rue Pied de l'Endroit et Place Centrale, la consultation lancée auprès des entreprises spécialisées pour effectuer le désamiantage permet de proposer l'Ets ASBESTOS moins-disante pour la réalisation de cette opération. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Un relevé de géomètre est en cours afin de permettre au bureau d'étude chargé d'étudier l'impact des démolitions sur les bâtiments contiguës.

#### Fibre optique :

Monsieur le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu avec le Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN) concernant l'implantation des armoires et chambres de relais de ce nouveau réseau dans l'agglomération de Saint Laurent. Des poteaux téléphoniques seront changés prochainement dans le cadre de cette même opération sur le territoire communal.

#### Abribus :

Monsieur le Maire informe que les travaux d'aménagement de l'aire de retournement située au carrefour de Vesseaux en bordure de la RD 120 à la sortie Est du village de Saint Laurent ont été effectués ; la signalétique reste à planter.

Deux nouveaux abribus ont été installés l'un quartier Hauteville et l'autre au carrefour de Beaumazet ; un troisième abribus reste à installer au carrefour de Thoac après que deux platanes bordant la RD 21 et implantés de chaque côté de l'emplacement du futur abribus soient abattus.

L'ORDRE DU JOUR AYANT ETE TRAITE DANS SON ENSEMBLE LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 04.